

KX-1119

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : KX-1119

Autres moyens d'identification

u luer lillication

: Sans objet

Utilisation recommandée : Détergent

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Aucune information sur la dilution fournie.

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 04/25/2025

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

# Classification SGH conformément à la norme OSHA La norme OSHA sur la communication des dangers (29 CFR 1910.1200)

Peroxydes organiques : Type F
Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4
Corrosion de la peau : Catégorie 1
Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition unique

: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

## Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :







Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Nocif par contact cutané.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:** 

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir au frais. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein

923135 1 / 11

#### KX-1119

air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

#### Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

## Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C/ 104 °F. Stocker séparément.

#### **Élimination:**

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

: Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
acide acétique	64-19-7	45 - 70
Peroxyacetic acid	79-21-0	10 - 30
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	10
Acide octanoïque	124-07-2	1 - 5
Peroxyoctanoic acid	33734-57-5	0.5 - 1.5

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

923135 2/11

#### KX-1119

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Équipement de protection spécial pour les pompiers

En se décomposant, il libère de l'oxygène qui peut intensifier le feu. Matière comburante pouvant réagir facilement avec d'autres matières,

surtout si elle est chauffée.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Oxygène

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une

combinaison de protection.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines. NE PAS fermer hermétiquement les récipients défectueux, y compris les fûts (risque d'éclatement dû à la décomposition du produit).

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Isoler le déchet en évitant de le laisser en contact avec des matières incompatibles. En cas de petit déversement, contenir avec du sable ou de la vermiculite et diluer au moins 10 fois avec de l'eau. Placer dans des conteneurs à toit ouvert et transporter dans un lieu sûr en vue de la neutralisation\* / de l'élimination. En cas de déversement important, contenir et évacuer les lieux. Attendre la fin de la réaction, puis ramasser en vue de

923135 3/11

## KX-1119

l'élimination. Obtenir les autorisations utiles si on envisage d'évacuer le déchet à l'égout. \*NEUTRALISATION - Une fois la dilution terminée, neutraliser avec un agent alcalin approprié tel du Hydrogénocarbonate de sodium. Les matériaux combustibles en contact avec ce produit doivent être immédiatement rincés avec de grandes quantités d'eau afin d'éliminer la totalité du produit. Les résidus de produit pouvant sécher sur des matières organiques telles que chiffon, tissu, papier, textile, coton, cuir, bois ou tout autre matériau combustible, peuvent spontanément s'enflammer et provoquer un incendie.

## **SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures

Garder dans un endroit frais et bien aéré. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés Selon l'évolution des gaz, les conteneurs insuffisamment aérés peuvent éclater sous l'effet de la pression. Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Risque de surpression et d'éclatement en cas de décomposition dans les récipients fermés et dans les tuyaux.

Température d'entreposage : -10 °C à 40 °C

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
Acetic acid	64-19-7	TWA	10 ppm	ACGIH
		STEL	15 ppm	ACGIH
		TWA	10 ppm 25 mg/m3	NIOSH REL
		STEL	15 ppm 37 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	10 ppm 25 mg/m3	OSHA Z1
Peracetic acid	79-21-0	STEL	0.4 ppm	ACGIH
Hydrogen peroxide	7722-84-1	TWA	1 ppm	ACGIH
		TWA	1 ppm 1.4 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	1 ppm 1.4 mg/m3	OSHA Z1

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

923135 4 / 11

#### KX-1119

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection et/ou un écran facial.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en

cas de contact ou danger d'éclaboussure.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

L'état physique : liquide

Couleur : clair, incolore

Odeur : à type de vinaigre

pH : 3.0, (100 %)

Point d'éclair : Sans objet

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition, point initial

d'ébullition et intervalle

d'ébullition

: Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1.08 - 1.12

Densité : Donnée non disponible

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

Densité de vapeur relative

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n- : Donnée non disponible

923135 5 / 11

#### KX-1119

octanol/eau) (valeur logarithmique)

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Température de décomposition

: Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible
poids moléculaire : Donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

Caractéristiques de la

particule

: Donnée non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Se décompose en chauffant. Risque potentiel de danger

exothermique.

Stabilité chimique : Se décompose au chauffage.

élévation de pression

Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de

la pression - des récipients fermés peuvent rompre.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits

chlorés - dégagera le gaz de chlore.

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.

Exposition au soleil.

Produits incompatibles : Métaux

Agents réducteurs

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie, consulter la section 5

#### **SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

#### Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Nocif par contact cutané. Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du

nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

923135 6 / 11

#### KX-1119

#### Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

**Toxicité** 

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 2,219 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : 9.14 mg/l

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : 1,672 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible
STOT - exposition unique : Donnée non disponible
STOT - exposition répétée : Donnée non disponible
Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

# SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : acide acétique

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 1,000 mg/l

Peroxyacetic acid 96 h CL50: 0.8 mg/l

923135 7 / 11

#### KX-1119

Peroxyde d'hydrogène

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 16.4 mg/l

Acide octanoïque

96 h CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 22 mg/l

Peroxyoctanoic acid

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0.15 mg/l

#### Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: acide acétique

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): 39.6 mg/l

Peroxyacetic acid 48 h CE50: 0.73 mg/l

Peroxyoctanoic acid

48 h CE50 Invertébré aquatique: 0.31 mg/l

#### Composants

Toxicité pour les algues

: acide acétique

72 h CE50 Skeletonema costatum: > 1,000 mg/l

Peroxyacetic acid 72 h CE50: 0.7 mg/l

Peroxyde d'hydrogène

72 h CE50 Skeletonema costatum (diatomée marine): 1.38 mg/l

Peroxyoctanoic acid

72 h ČE50 Desmodesmus subspicatus (Algues vertes): 0.39 mg/l

#### Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# **SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Méthodes d'élimination

: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation

approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

923135 8 / 11

#### KX-1119

vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

RCRA - Resource Conservation and Recovery

Authorization Act Déchet

dangereux

: D002 (Produits corrosifs)

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

**Transport terrestre (DOT)** 

No. UN : 3109

Description des : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE

marchandises

(Peroxyacetic acid, type F, stabilized)

Classe : 5.2 (8)
Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 3109

Nom d'expédition : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE

(Peroxyacetic acid, type F, stabilized)

Classe : 5.2 (8)
Polluant marin : non

#### **SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

## **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
acide acétique	64-19-7	5000	10964

#### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ
			(lbs)
Peroxyacetic acid	79-21-0	500	2941

SARA 311/312 Dangers : Peroxydes organiques

Toxicité aiguë (toutes les voies d'exposition)

Corrosion ou irritation cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou

répétée)

SARA 302 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 302:

923135 9 / 11

#### KX-1119

Peroxyacetic acid 79-21-0 10 - 20 % Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1 10 - 20 %

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

Peroxyacetic acid 79-21-0 10 - 20 %

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

#### California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation ne s'applique pas à ce produit.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

## Inventaire des États-Unis TSCA:

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

#### Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients répertoriés dans la liste extérieure des substances (LES) canadienne.

#### Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

#### Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

#### Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

En conformité avec les inventaires

# Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

Contient des substances non répertoriées dans l'inventaire coréen des produits chimiques existants.

# Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

## Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

En conformité avec les inventaires

#### Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

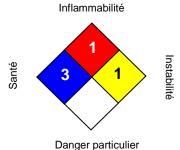
non établi(e)

# **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

923135 10 / 11

#### KX-1119

#### NFPA:



#### HMIS® IV:

SANTÉ	/ 3
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	1

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "\*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente

Date d'émission : 04/25/2025

Version : 3.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

923135 11 / 11